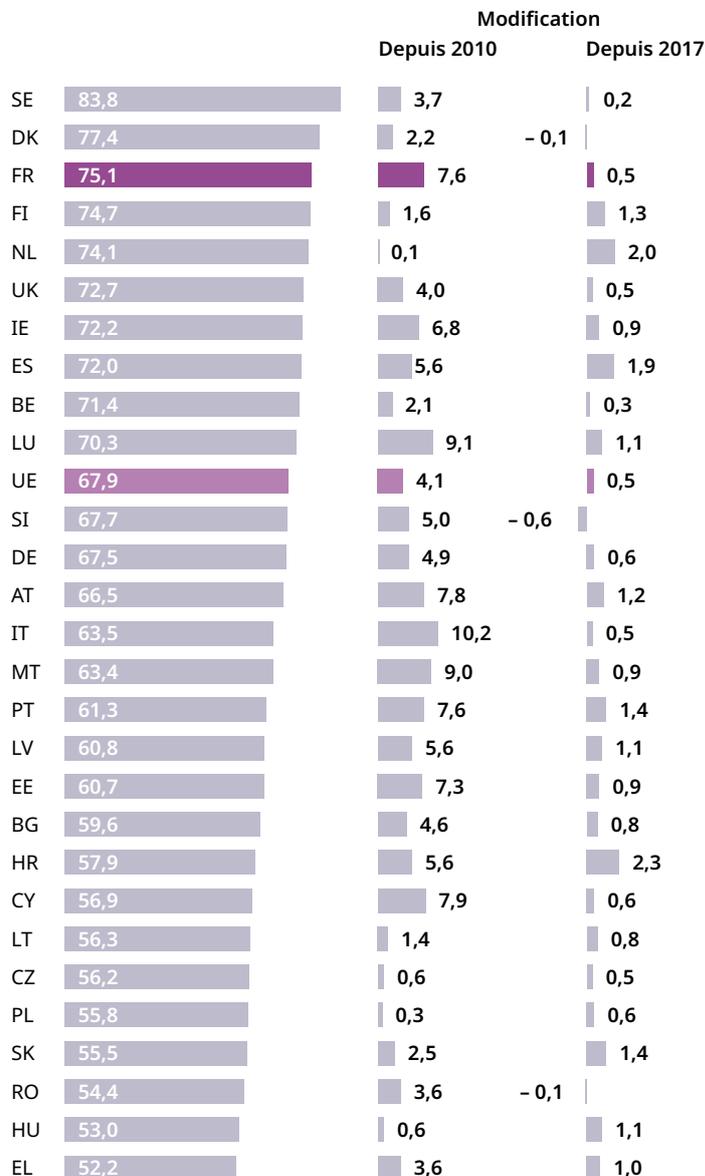


Progrès en matière d'égalité des genres en France depuis 2010

Avec un score de 75,1 points sur 100, la France occupe la troisième position de l'Union européenne (UE) dans l'indice d'égalité de genre. Son score est supérieur de 7,2 points à celui de l'Union européenne.

Le score de la France a augmenté de 7,6 points depuis 2010 (+ 0,5 point depuis 2017). En progressant un peu plus vite que les autres États membres en matière d'égalité des sexes, la France a amélioré sa position de quatre places depuis 2010.



Meilleure performance

Les scores de la France sont les plus élevés dans les domaines de la santé (87,4 points) et de l'argent (87,0 points). La France obtient également de bons résultats par rapport aux autres États membres (quatrième position) dans le domaine de l'argent.

La plus grande marge d'amélioration

Les scores les plus faibles de la France se situent dans les domaines du savoir et du temps (66,3 et 67,3 points, respectivement), bien que dans ces domaines, elle se classe dixième. La France est la moins bien classée dans le domaine du travail (seizième dans l'UE).

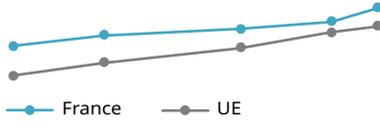
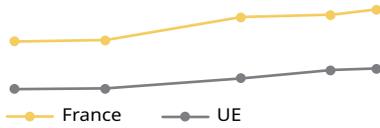
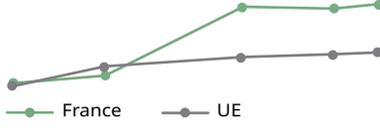
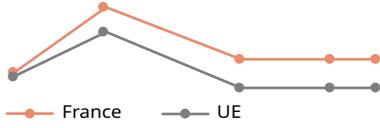
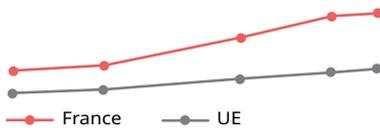
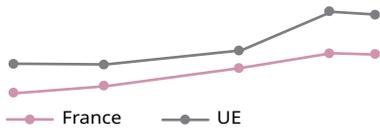
La plus grande progression

Depuis 2010, les scores de la France se sont améliorés dans tous les domaines. Les améliorations les plus importantes sont observées dans les domaines du pouvoir (+ 27,4 points), du savoir (+ 4,3 points) et de l'argent (+ 3,4 points).

La progression la moins importante

Les progrès sont au point mort dans les domaines de la santé et du temps (+ 0,7 point pour les deux). En matière de santé, la France a ainsi perdu une place depuis 2010. Malgré une faible augmentation, son classement s'est amélioré de deux places dans le domaine du temps.

Découvrez les résultats de l'indice de la France

Scores	2010	2012	2015	2017	2018	Tendances observées dans les scores 2010-2018 Tendances des pays et de l'UE
 1-100	67,5	68,9	72,6	74,6	75,1	
Travail	71,5	71,9	72,1	72,4	72,8	
 Participation	81,1	81,4	82,3	82,4	83,5	
Ségrégation et qualité du travail	63,1	63,5	63,2	63,5	63,5	
Argent	83,5	83,7	86,1	86,4	87,0	
 Ressources financières	75,9	77,2	80,4	81,0	80,9	
Situation économique	91,8	90,6	92,3	92,1	93,5	
Savoir	62,0	62,4	66,1	66,0	66,3	
 Niveau d'instruction et participation	67,9	69,7	77,5	78,5	79,6	
Ségrégation	56,6	55,8	56,4	55,6	55,2	
Temps	66,6	70,3	67,3	67,3	67,3	
 Activités de soins	70,3	78,5	70,4	70,4	70,4	
Activités sociales	63,0	63,0	64,4	64,4	64,4	
Pouvoir	52,4	55,1	68,2	78,3	79,8	
 Politique	64,1	70,8	77,1	80,8	83,1	
Économique	41,2	43,2	70,2	82,9	84,6	
Social	54,6	54,6	58,4	71,7	72,3	
Santé	86,7	86,8	87,1	87,4	87,4	
 Statut	91,0	91,6	91,6	91,9	92,1	
Comportement	74,0	74,0	74,0	74,0	74,0	
Accès	96,8	96,6	97,6	98,1	97,9	

Concernant l'indice

Chaque année, nous attribuons un score aux États membres de l'Union européenne et à l'Union européenne dans son ensemble, afin de déterminer les progrès qu'ils ont accomplis en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. L'indice utilise **une échelle de 1 à 100, où 1 correspond à l'inégalité totale et 100 à la pleine égalité.**

Les notes sont fondées sur les écarts entre les femmes et les hommes et sur les niveaux atteints dans six domaines fondamentaux : le travail, l'argent, le savoir, le temps, le pouvoir et la santé, ainsi que **leurs sous-domaines. Deux autres domaines** sont intégrés à l'indice, mais ils n'ont aucune incidence sur le score final. Les inégalités croisées mettent en lumière l'effet du genre combiné à l'âge, au handicap, au pays de naissance, à l'éducation et à la composition de la famille. La violence à l'égard des femmes mesure et analyse leurs expériences en matière de violence. L'indice est composé de **31 indicateurs**. L'indice d'égalité de genre veille également à mettre **l'accent sur la numérisation et l'avenir du travail.**

Points saillants



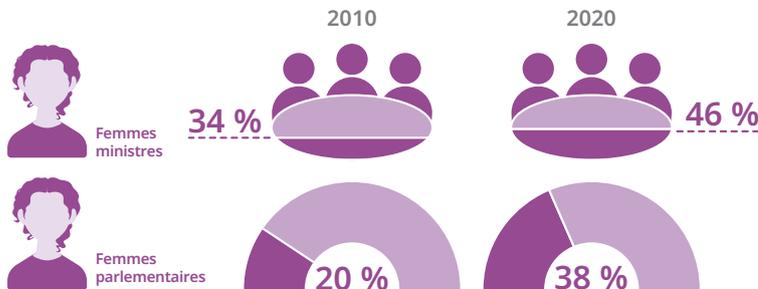
Améliorations de la prise de décisions sociales

La proportion de femmes siégeant au conseil d'administration des organismes publics de radiodiffusion a augmenté.



2015 32 %

2019 46 %



Vers un équilibre entre les sexes au Parlement

La proportion de femmes parlementaires et ministres a augmenté. En 2000, la France a introduit un quota législatif de 50 % pour le Parlement.



Améliorations de la prise de décisions économiques

La proportion de femmes dans les conseils d'administration des plus grandes sociétés cotées en Bourse et la proportion de femmes siégeant au directoire de la Banque centrale ont augmenté.



2010 12 %

2020 45 %



2010 30 %

2019 45 %



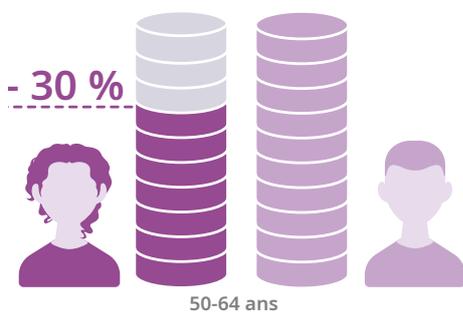
L'écart entre les hommes et les femmes dans le domaine des travaux ménagers et des soins non rémunérés persiste

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à faire la cuisine et le ménage et à s'occuper des enfants, des petits-enfants, des personnes âgées ou des personnes handicapées chaque jour, pendant au moins une heure. L'écart entre les femmes et les hommes dans les activités de soins est l'un des plus élevés de l'UE.



Les inégalités de revenus entre les sexes persistent

Les femmes continuent à gagner moins que les hommes. Dans les couples avec enfants, les femmes gagnent 30 % de moins que les hommes, et dans les couples sans enfants, les femmes gagnent 26 % de moins que les hommes.



L'écart entre les sexes en matière de pension est important

L'écart entre les sexes en matière de revenus mensuels moyens est plus important chez les personnes âgées de 50 à 64 ans (30 %). Il en va de même pour l'écart entre les sexes en matière de pension.



Découvrez les performances de la France par indicateur

Indicateurs	France		UE			
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		
Travail						
	Participation	Taux d'emploi en équivalent temps plein (ETP)(*) (15 +, %, 2018)	42	53	42	57
		Durée de l'activité professionnelle (15 +, années, 2018)	34	37	34	39
	Ségrégation et qualité du travail	Ségrégation liée à l'emploi (15 +, %, 2018)	34	10	31	8
		Flexibilité (15 +, %, 2015)	18	22	23	27
		Indice des perspectives de carrière (15 +, points, 0-100, 2015)	64	67	63	64
Argent						
	Ressources financières	Revenus mensuels moyens (16 +, euros en standard de pouvoir d'achat, 2014)	2 310	2 818	2 249	2 809
		Revenu net annuel moyen des ménages(**) (16 +, euros en standard de pouvoir d'achat, 2018)	23 729	23 983	17 860	18 668
	Conditions économiques	Risque de pauvreté (16 +, %, 2018)	12	12	17	16
		Répartition du revenu (16 +, %, 2018)	24	24	20	19
Savoir						
	Niveau d'instruction et participation	Diplômés de l'enseignement supérieur (15 +, %, 2018)	30	28	26	25
		Participation à l'éducation et à la formation tout au long de la vie (15 +, %, 2018)	27	23	17	16
	Ségrégation	Ségrégation dans l'éducation (15 +, %, 2017)	41	21	43	21
Temps						
	Activités de soins	Soins aux enfants, petits-enfants, personnes âgées ou handicapées (18 +, %, 2016)	46	29	38	25
		Cuisiner et/ou ménage tous les jours (18 +, %, 2016)	80	36	79	34
	Activités sociales	Activités sportives, culturelles ou de loisirs (15 +, %, 2015)	32	39	28	32
		Activités bénévoles ou caritatives (15 +, %, 2015)	12	14	12	11
Pouvoir						
	Politique	Ministres (%, deuxième trimestre 2020)	46	54	32	68
		Députés (des deux chambres) (%, deuxième trimestre 2020)	38	62	32	68
		Membres des assemblées régionales/municipalités locales (%, 2019)	48	52	29	71
	Économique	Membres des conseils d'administration des plus grandes entreprises (%, premier semestre 2020)	45	55	29	71
		Membres du directoire de la Banque centrale (%, 2019)	45	55	25	75
	Social	Membres des conseils d'administration d'organismes de financement de la recherche (%, 2019)	39	61	38	62
		Membres des conseils d'administration d'organismes publics de radiodiffusion (%, 2019)	46	54	37	63
		Membres des conseils d'administration des organisations nationales de sport olympique (%, 2019)	32	68	17	83
Santé						
	Statut	Personnes en bonne santé (16 +, %, 2018)	66	70	67	72
		Espérance de vie (années, 2018)	86	80	84	78
		Années de vie en bonne santé (années, 2018)	65	63	64	63
Comportement	Consommation de tabac et d'alcool(**) (16 +, %, 2014)	30	46	28	48	
	Activité physique et/ou consommation de fruits et légumes(**) (***) (16 +, %, 2014)	32	39	36	40	
Accès	Besoins non satisfaits en matière d'examen médicaux (16 +, %, 2018)	3	4	4	3	
	Besoins non satisfaits en matière d'examen dentaire (16 +, %, 2018)	6	6	4	4	

Sources : Eurostat (statistiques sur l'éducation et la formation, enquête sur les forces de travail dans l'Union européenne, enquête européenne par entretien sur la santé, statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie, enquête sur la structure des salaires), Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) (enquête européenne sur les conditions de travail, enquête européenne sur la qualité de vie) et Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) (les femmes et les hommes dans la prise de décision). (*) Le taux d'emploi ETP mesure les personnes employées de manière comparable, même si elles peuvent travailler un nombre d'heures différent par semaine. (**) UE: moyenne non pondérée. (***) FR: estimation de l'EIGE.

Pour en savoir plus sur l'indice d'égalité de genre, consultez la page <https://eige.europa.eu/gender-equality-index>



Violence

Pourquoi n'y a-t-il pas de score pour le domaine de la violence ?

Il n'existe pas de nouvelles données pour mettre à jour le score de la violence, c'est pourquoi aucun chiffre n'est donné. Eurostat coordonne actuellement une enquête à l'échelle de l'UE sur la violence fondée sur le sexe, dont les résultats sont attendus en 2023. L'EIGE lancera un deuxième cycle de collecte de données administratives sur la violence entre partenaires intimes, le viol et le féminicide en 2022. Les deux sources de données seront utilisées pour actualiser le domaine de la violence dans l'indice de l'égalité entre les sexes 2024.

Contrairement aux autres domaines de l'indice, celui de la violence ne mesure pas les différences entre les situations des femmes et des hommes. Il examine plutôt les expériences de violence des femmes (prévalence, gravité et divulgation). L'objectif général n'est pas de réduire l'écart entre les femmes et les hommes, mais d'éradiquer totalement la violence.

! Les lacunes des données masquent la véritable ampleur de la violence.
L'UE a besoin de données complètes, actualisées et comparables pour élaborer des politiques efficaces de lutte contre la violence envers les femmes.

La violence en un coup d'œil

Féminicide



65 femmes tuées
par un membre de la famille
108 femmes tuées
par leur conjoint

Source : EIGE

Mutilations génitales féminines (MGF)

12-21 %
risquent
de subir
des MGF

12 à 21 % des 205 683 filles (parmi la population résidente migrante) sont exposées au risque de mutilation génitale féminine

Source : EIGE

Cyberviolence



9 % des femmes ont été victimes de harcèlement en ligne

Source : Eurofound, enquête européenne sur la qualité de vie



Lors des confinements en raison de la COVID-19, les femmes victimes de relations violentes étaient coincées à la maison et à la merci de leur agresseur pendant de longues périodes, ce qui les exposait à un risque accru de violence domestique. Même en l'absence de pandémie, le plus grand danger pour les femmes vient des personnes qu'elles connaissent.

Convention d'Istanbul : état des lieux

La convention d'Istanbul est le traité international des droits de l'homme le plus complet sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. La France a signé ladite convention en mai 2011 et l'a ratifiée en juillet 2014. Le traité est entré en vigueur en novembre 2014.

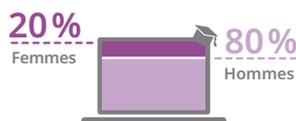


Accent thématique sur la numérisation et l'avenir du travail

L'indice de l'égalité des genres 2020 se concentre sur la numérisation et l'avenir du travail. L'accent thématique porte sur trois domaines :

- l'utilisation et le développement des compétences et des technologies numériques ;
- la transformation numérique du monde du travail (ségrégation, conditions de travail, équilibre entre vie professionnelle et vie privée) ;
- les conséquences plus larges de la numérisation sur les droits de l'homme, la violence à l'égard des femmes et les activités de soins.

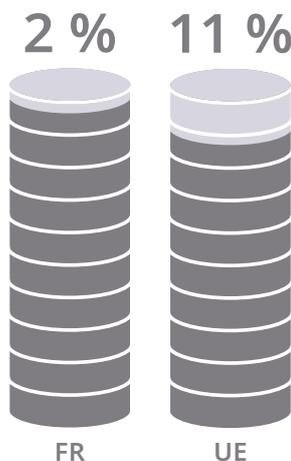
Diplômés dans le secteur des TIC



Spécialistes dans le secteur des TIC



Écart de rémunération entre les sexes dans les TIC



Principaux indicateurs	France		UE	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Compétences numériques				
Utilisateurs quotidiens de l'internet (16-74, %, 2019)	77	78	78	80
Au-delà des compétences numériques de base (16-74, %, 2019)	30	32	31	36
<i>Compétences en matière d'information</i>				
Aptitude à la communication	61	57	67	66
Compétences en matière de résolution de problèmes	61	64	56	63
Compétences logicielles	40	44	39	44
Formation pour améliorer les compétences numériques (16-74, %, 2018)	14	18	18	22

Ségrégation dans l'éducation et sur le marché du travail				
Diplômés dans le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) (% , 2018)	20 (d)	80 (d)	20	80
Spécialistes dans le secteur des TIC (15 +, %, 2019)	21	79	18 (s)	82 (s)
Scientifiques et ingénieurs dans les secteurs de haute technologie (25-64, %, 2019)	23	77	20	80

Travailler dans les TIC				
TIC au travail et activités réalisées (16-74, %, 2018)				
Ordinateur, ordinateur portable, smartphone, etc., utilisés	39	43	37	42
Autre matériel informatique utilisé	6	12	8	13
Courriels échangés	32	35	32	36
Documents électroniques créés ou édités	22	25	24	28
Réseaux sociaux utilisés	7	8	9	11
Applications utilisées pour recevoir des tâches ou des instructions	12	16	10	14
Logiciels spécifiques à la profession utilisés	21	24	19	24
Systèmes ou logiciels informatiques développés ou entretenus	2	5	3	7
Temps partiel dans les TIC (20-64, %, 2018)	13	4	17	5

Aménagement du temps de travail chez les spécialistes des TIC (20-64, %, 2015, données non disponibles au niveau national)

Dans l'UE, 21 % des femmes et 22 % des hommes déterminent entièrement par eux-mêmes leurs horaires de travail, contre 13 % des femmes et 18 % des hommes dans les autres professions

Écart de rémunération entre les sexes dans les TIC (% , 2014)

2 11

Source : Eurostat (statistiques sur l'éducation et la formation, statistiques sur l'économie et la société numériques, enquête de l'Union européenne sur les forces de travail, enquête sur la structure des salaires) et Eurofound (enquête européenne sur les conditions de travail). (d) : définition différente, voir Eurostat. (s) : estimation d'Eurostat.

Certains domaines de préoccupation (par exemple le travail sur les plateformes et l'intelligence artificielle) ne sont pas couverts par les indicateurs en raison du manque de données comparables à l'échelle de l'UE.

Pour en savoir plus sur l'indice d'égalité de genre,

consultez la page <https://eige.europa.eu/gender-equality-index>

Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes

L'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) est le centre de connaissances européen sur l'égalité des genres. L'EIGE soutient les décideurs politiques et toutes les institutions compétentes dans leurs efforts visant à faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une réalité pour tous les Européens, en leur apportant une expertise spécifique et des informations comparables et fiables sur la situation en matière d'égalité de genre en Europe.

© Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, 2020
La présente fiche d'information a été élaborée en coopération avec le PPMI.
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source



Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes
Gedimino pr. 16
LT-01103 Vilnius
LITUANIE

Coordonnées

<https://eige.europa.eu/>
facebook.com/eige.europa.eu
twitter.com/eurogender
youtube.com/user/eurogender
eige.sec@eige.europa.eu
 +370 52157444
<https://eurogender.eige.europa.eu/>



Office des publications de l'Union européenne